

N° 207

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 1995-1996

Annexe au procès-verbal de la séance du 8 février 1996.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN DEUXIÈME LECTURE,

relatif au supplément de loyer de solidarité,

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires économiques et du Plan.)

L'Assemblée nationale a adopté avec modifications, en deuxième lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10^e législ.) : Première lecture : 2319, 2382 et T.A. 440.

Deuxième lecture : 2506, 2511 et T.A. 461.

Sénat : Première lecture : 151, 167, 168 et T.A. 65 (1995-1996).

Logement et habitat.

Article premier.

..... Conforme

Article premier *bis* A.

..... Supprimé

Articles premier *ter* A à premier *quater*.

..... Conformes

Art. 2 *bis*.

Il est inséré, après l'article L. 443-12 du code de la construction et de l'habitation, un article L. 443-12-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 443-12-1. — Lorsque le locataire achète le logement qu'il occupe, les suppléments de loyer payés au cours des cinq années qui précèdent l'acte authentique s'imputent sur le prix de vente. »

Art. 2 *ter*.

..... Conforme

Art. 6.

..... Conforme

Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 février 1996.

Le Président,

Signé : PHILIPPE SÉGUIN.

